ID: 076-247600588-20230411-20230411_6-DE



Délibération n°20230411-6 Objet : Approbation du Budget annexe « Tourisme » 2023

Séance du 11 avril 2023

<u>Date de la</u>
<u>convocation :</u>
4 avril 2023
<u>Date d'affichage :</u>
5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice: 50 Présents: 35 Votants: 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1er étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Sébastien Godeman, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier; Madame Monique Evrard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine; Madame Nicole Taris, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin; Monsieur Jean-Paul Mongne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre Troley; Monsieur Jérome Blondel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Christian Coulombel; Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard; Madame Antonia Ortu absente excusée, ayant donné procuration à Madame Anne Dujeancourt.

Monsieur Jean-Claude Davergne, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Monsieur Raynald Boulenger Monsieur José Marchetti, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Eddie Facque

Madame Guislaine Sire, Monsieur Philippe Vermeersch, Monsieur Cédric Mompach, Madame Agnès Join, Madame Régine Douillet, absents excusés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36, L. 2121-31, L.2311-1;

Vu le débat d'orientation budgétaires qui a eu lieu en séance du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023

Vu l'avis de la Commission des finances du 3 avril 2023

Considérant que le budget annexe « Tourisme » 2023 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 662 573.55	1 662 573.35
Section d'investissement	344 705.85	344 705.85

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 076-247600588-20230411-20230411_6-DE

• Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Tourisme » 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 662 573.35	1 662 573.35
Section d'investissement	344 705.85	344 705.85
Total Budget Tourisme	2 007 279.20	2 007 279.20

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président Eddie FACQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux;

⁻ Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai